



MAIRIE DE  
**NANTEUIL**  
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Lydie GAILLARD, Hervé PARTHENAY, Nathalie LIEVENS, Christophe NAUD, Hélène FOUGOU, Gilles MEUNIER, Richard PERRAULT, Jean-Paul SAINTON, Bruna CAMPA, Michèle PLACE, Marina CAPPELLAZZO, Laurence FESTINO, Estelle DRILLAUD GAUVIN (arrivée à 21h00), Mathieu COUROT, Pierre JUMEAUX, Loïc HERVE, Jordan ROY, Eloise KOLLER.

Absents excusés : Estelle DRILLAUD GAUVIN (pouvoir donné à Nathalie LIEVENS).

Secrétaire de Séance : Lydie GAILLARD

Date de convocation et d'affichage : 25/03/2026

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	19

**ORDRE DU JOUR**

**I) Désignation du secrétaire de séance**

**II) Validation du compte rendu du 25 février 2026**

**III) Délibérations**

- 1) Création d'un nom de chemin pour le secteur PN30
- 2) Ouvertures de postes :
  - Avancement de grade
  - Augmentation du temps de travail
- 3) Règlements cantine et garderie
- 4) Tarifs cantine et garderie
- 5) Compte financier Unique
- 6) Affectation du résultat 2025
- 7) Mise en place des délégués dans les différentes structures et instances
- 8) Frais de scolarité d'une élève de la commune scolarisée à Niort.
- 9) Indemnités des élus

**IV) Comptes rendus réunions et informations**

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

**V) Questions diverses**

**I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2026**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **II - Délibération**

### **1) Création d'un nom de chemin pour le secteur PN30**

Une voie d'accès sur la commune est nommée chemin de la POUPINIÈRE, mais aucun acte légal ne l'a réglementée. L'appellation PN30 était restée alors qu'elle n'avait plus lieu d'être.

M. le Maire propose de régulariser la situation et de prendre une délibération permettant de recenser légalement ce chemin comme nommé ci-dessus.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De nommer le chemin conformément au plan joint à la présente délibération : Chemin de la Poupinière.**
- **De désigner la seule habitation existante desservie par cette voie : 1 chemin de la Poupinière.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

### **2) Ouvertures de postes**

M. le Maire propose la création de 2 postes qui ne modifient en rien les effectifs actuels :

Dans le cadre de la mise en place de la récupération du temps de travail au sein du service administratif et compte tenu des nécessités de service, il a été proposé à l'agente en charge de l'accueil de passer de 30 à 35h/semaine. Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable. Pour rappel, elle effectuait déjà 35h/semaine réparties ainsi : 30h hebdomadaires et 5 heures complémentaires depuis 2024. Il s'agit donc d'un ajustement de son poste.

M. le Maire propose également de créer un poste de rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade à temps complet. Le poste actuel de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé après avis du CST et une fois l'agente nommée.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026.**
- **D'ouvrir un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.**
- **De fermer ces 2 postes lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau poste, après avis du CST.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

### **3) Règlements cantine et garderie**

M. le Maire propose de valider les règlements de la cantine et de la garderie. Ils ont été adressés à l'ensemble du conseil municipal. Il propose que ces règlements soient adoptés ce soir et que les élus et élues les retravaillent si nécessaire dans l'année.

M. Christophe Naud indique qu'il faudrait revoir la formulation du document, notamment le système des croix etc.

M. Mathieu COUROT propose d'intégrer des parents et des élèves à ce travail. Les enfants du CMJ pourraient réfléchir au fonctionnement et les agents de ce service également.

M. Pierre JUMEAUX indique, quant à lui, que les parents ne sont pas toujours informés lorsque les enfants ont des croix ou lorsqu'il faut rapporter un goûter suite à un oubli. En effet lorsque l'enfant oublie son goûter en garderie, celle-ci fournit un encas et les parents rapportent ensuite une denrée équivalente.

Christophe NAUD propose que le goûter soit fourni par le service. Mme Laurence FESTINO indique que non c'est trop compliqué, il y a les allergies et le temps de travail du cantinier à respecter etc.

Les membres du conseil s'entendent quant au fait que c'est au personnel de garderie de faire un retour tous les jours aux parents.

Un travail sera réalisé d'ici la rentrée sur ces sujets ajoute M. le Maire.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider les règlements de la cantine et de la garderie tels que proposés et annexés à la présente délibération.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

#### **4) Tarifs cantine et garderie 2026-2027**

M. le Maire propose de revaloriser les tarifs du restaurant scolaire à partir de septembre 2026. Dans le budget prévisionnel 2026, il avait été envisagé une augmentation de 0.20 cts par repas soit une augmentation de 28.8 €/enfant par an qui mangerait tous les jours à la cantine sans aucune absence. Et une augmentation de 4 000 € sur les recettes budgétaires 2026-2027 en admettant qu'il n'y ait aucun absent de l'année. M. le Maire rappelle les tarifs actuels :

##### **CANTINE :**

<b>Repas élève</b>	<b>2.60 €</b>
<b>Repas exceptionnel élève</b>	<b>3.15 €</b>
<b>Repas enseignant/adulte/stagiaire</b>	<b>4.50 €</b>
<b>Repas adulte subventionné</b>	<b>4.50 €</b>

##### **GARDERIE :**

<b>2 séquences par jour (matin et soir)</b>	<b>2.95 €</b>
<b>1 séquence par jour (matin ou soir)</b>	<b>1.95 €</b>
<b>Garderie imprévue</b>	<b>4.10 €</b>

Pour rappel également : le coût matière en 2022 était de 1.85 €/repas, en 2023 de 2.24 €/repas, en 2024 de 2.28 €/repas et de 2.75 €/repas en 2025. Ces augmentations sont en lien direct avec le choix d'avoir une cantine dans laquelle il y a un réel effort d'approvisionnement en BIO et produits certifiés type AOC, AOP, conformément aux obligations en lien avec la Loi EGALIM.

M. le Maire indique que le coût réel d'un repas pour un enfant à la cantine est entre 8 et 9 € si l'on intègre les frais des personnels et d'entretiens des locaux (chauffage y compris).

Aucune modification n'est proposée pour les tarifs de la garderie qui sont joints également.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider les tarifs suivants :**

##### **CANTINE :**

<b>Repas élève</b>	<b>2.80 €</b>
<b>Repas exceptionnel élève</b>	<b>3.35 €</b>
<b>Repas enseignant/adulte/stagiaire</b>	<b>4.70 €</b>
<b>Repas adulte subventionné</b>	<b>4.70 €</b>

##### **GARDERIE :**

<b>2 séquences par jour (matin et soir)</b>	<b>2.95 €</b>
<b>1 séquence par jour (matin ou soir)</b>	<b>1.95 €</b>
<b>Garderie imprévue</b>	<b>4.10 €</b>

- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

#### **5) Compte financier unique**

« Comme chaque année, le compte financier unique (CFU), autrefois compte de gestion, est soumis à votre approbation » expose M. le Maire. Il est le document unique entre les finances publiques et la collectivité relatant comptablement les écritures réalisées et les résultats d'exercice de l'année N-1.

Le conseil municipal a reçu les résultats 2025 ainsi que l'état des crédits consommés durant l'exercice 2025. Il est précisé que ces résultats ont déjà été intégrés dans le budget prévisionnel 2026 par anticipation lors du conseil municipal du 25 février dernier et que ces résultats anticipés sont identiques aux résultats du CFU. En tant qu'ordonnateur, M. le Maire ajoute qu'il ne peut pas valider et certifier ce qu'il a lui-même ordonné. Il passe donc la parole à M. Christophe NAUD, en charge des finances et se retire de la salle afin que les conseillers et conseillères puissent débattre et délibérer.

Après sortie réglementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal
- D'AFFIRMER que le compte financier unique visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2025 du compte financier unique ci-dessous
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le compte financier unique 2025 du budget principal.

#### **RESULTATS EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL**

EXERCICE 2025				
DEPENSES NETTES				
FONCTIONNEMENT		1 023 614.96 €		
INVESTISSEMENT		509 174.12 €		
RECETTES NETTES				
FONCTIONNEMENT		1 240 647.87 €		
INVESTISSEMENT		602 995.52 €		
RESULTATS 2025				
FONCTIONNEMENT		217 032.91 €		
INVESTISSEMENT		93 821.40 €		
	CLOTURE 2024	AFFECTE A L'INVEST EN 2025	RESULTATS 2025	CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	- 46 343.29 €	0 €	93 821.40 €	<b>47 478.11 €</b>
FONCTIONNEMENT	459 700.59 €	200 743.29 €	217 032.91 €	<b>475 990.21 €</b>

- **Reste à réaliser :**
- **Dépenses : 89 405 €**
- **Recettes : 77 000 €**

- D'autoriser M le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

#### **6. Affectation du résultat**

M. le Maire propose l'affectation du résultat suivant pour 2026 :

➤	Résultat de fonctionnement budget principal 2025	217 032.91 €
➤	Report 2025	<u>258 957.30 €</u>
	<b>Résultat à affecter</b>	<b>475 990.21 €</b>
➤	Résultat d'investissement budget principal 2025	93 821.40 €
➤	Report 2024	- 46 343.29 €
➤	Restes à réaliser Dépenses	89 405.00 €
➤	Restes à réaliser Recettes	<u>77 000.00 €</u>
	<b>Besoin de Financement</b>	<b>0.00 €</b>

Compte tenu de ces résultats, compte tenu des projets 2026 et des résultats en fonctionnement, M. le Maire propose d'affecter 178 215.89 € au compte 1068 pour l'exercice 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'affectation suivante :**

➤	Dotations aux réserves (1068)	178 215.89 €
➤	Report à nouveau (002)	<u>297 774.32 €</u>
	Total (égal au montant à affecter)	<b>475 990.21 €</b>

- D'autoriser M le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

## **7. Mise en place des délégué.es dans les différentes structures et instances**

### **Commission appel d'offres : Le maire est président de droit et il faut nommer 3 titulaires et 3 suppléants.**

C'est une commission obligatoire. Elle est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres pour attribuer marché public. Elle garantit la transparence et le respect des règles d'attribution.

Cette commission ne concerne que les marchés formalisés d'un montant supérieur à 215 000 € HT pour les fournitures et services et supérieur à 5 382 000 € HT pour les travaux. C'est une commission qui ne s'est jamais réunie lors du dernier mandat. Le montant des travaux étant bien au-delà de la capacité de la commune.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Christophe NAUD, M. Loïc HERVE, M. Jean-Paul SAINTON titulaires.***
- ***De désigner Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN, M. Jordan ROY, Mme Michèle PLACE, suppléants.***

### **Correspondant défense**

C'est une ou un conseiller municipal désigné pour promouvoir l'esprit de défense et renforcer les liens entre la nation et ses forces armées. Il ou elle organise les événements comme les cérémonies mémorielles et collabore avec les services de la préfecture.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Loïc HERVE correspondant défense.***

### **Référent sécurité routière**

C'est une ou un conseiller municipal désigné pour piloter la sécurité routière sur la commune. C'est un relais entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Il est proposé en principe un RDV annuel. Sur la commune, ce conseiller peut être une ressource quand il s'agit des travaux d'aménagements des routes ou des remarques des habitantes et habitants sur les dangers de la route.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner Mme Nathalie LIEVENS référente sécurité routière.***

### **Correspondant incendie et secours**

C'est une ou un conseiller municipal désigné pour participer à la politique de prévention des incendies et secours sur le territoire : actions relatives à la sensibilisation, plan communal de sauvegarde, réserve citoyenne etc. Il doit rendre des comptes auprès du conseil municipal quant aux actions menées. C'est un élément important de la prévention.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Pierre JUMEAUX correspondant incendie et secours.***

### **Syndicat Mixte à la Carte**

Le **Syndicat Mixte à la Carte (SMC)** du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). "Mixte", car il comporte des collectivités territoriales de différentes catégories (commune, communauté de communes) "A la carte", car chaque collectivité peut adhérer pour les seules compétences qui l'intéressent :

- La gestion des déchets
- Les bâtiments et infrastructures
- Le service rivières

Il y a des conseils syndicaux au moins 4 fois par an, en journée. Le conseil syndical décide de la politique générale du SMC, vote les budgets, crée les emplois, et prend toutes les décisions importantes et stratégiques au vu des propositions émises par le bureau.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Hervé PARTHENAY et Mme Michèle PLACE, titulaires***
- ***De désigner M. Loïc HERVE et M. Matthieu COUROT, suppléants.***

### **Le SIEDS**

Le SIEDS est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité en Deux-Sèvres. Il a été créé historiquement pour assurer la distribution de l'énergie électrique dans les zones rurales de notre département. Aujourd'hui, le SIEDS contrôle les missions de service public qu'il a concédées à SÉOLIS, GÉRÉDIS, ENEDIS et GRDF dans le cadre de contrats de concession. Le syndicat exerce plusieurs compétences et missions en matière d'énergie pour le compte de ses collectivités membres.

Il apporte son expertise technique et une participation financière importante pour aider les communes et les EPCI dans leurs projets de transition énergétique. Parallèlement, le SIEDS intervient dans des domaines essentiels comme l'aménagement du territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau. Il effectue pour demain des choix structurants en matière de mix énergétique : décentralisation de la production, efficacité énergétique, réseaux intelligents, etc.

Le conseil syndical se réunit au moins 4 fois par an en journée.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner Richard PERRAULT, titulaire***
- ***De désigner M. Pierre JUMEAUX suppléant.***

### **SOLURIS**

Il s'agit d'un syndicat informatique auquel la commune est adhérente. Il est basé à Saintes. Le matériel informatique et le logiciel cimetièr ont été acheté par l'intermédiaire de ce syndicat. Nous avons également un contrat de maintenance sur nos matériels informatiques avec eux. Il y a au moins 1 réunion annuelle.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Christophe NAUD, titulaire.***
- ***De désigner M. Jordan ROY suppléant.***

### **CNAS**

Le CNAS est le comité national d'action sociale. La commune doit obligatoirement proposer une politique d'action sociale pour ses agents. Il y a environ 2 réunions annuelles, en journée. La présence du délégué a vocation à porter les propositions d'action sociale auprès du CNAS et les besoins des agents et agents.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Christophe NAUD délégué titulaire, collègue des élus.***
- ***De désigner Mme Christelle METAYER, déléguée, collègue des agents.***
- ***De désigner Mme Eléonore BIDAUD, correspondante.***

### **ID79 : 1 titulaire et 1 suppléant**

ID79 est le cabinet d'ingénierie porté par le département. Il y a l'AG une fois par an.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De désigner M. Alain BORDAGE titulaire.***
- ***De désigner M. Gilles MEUNIER, suppléant.***

## REGIE DES EAUX – REGIE ASSAINISSEMENT

Il faut respectivement 1 titulaire et 1 suppléant(e) par régie.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

### REGIE DES EAUX

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *De désigner Mme Hélène FOUGOU titulaire.*
- *De désigner M. Hervé PARTHENAY suppléant.*

### REGIE ASSAINISSEMENT

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *De désigner M. Hervé PARTHENAY titulaire.*
- *De désigner Mme Hélène FOUGOU, suppléante.*

### **8. Frais de scolarité d'une élève de Nanteuil**

M. le Maire expose qu'une élève de la commune souffrant d'un handicap a été scolarisée à NIORT. La ville de NIORT demande une participation aux frais de scolarité de cette élève. Le montant est autour de 750 € / an. L'Association des Maires 79 a été sollicitée pour un conseil juridique sur cette demande. M. le Maire indique que nous sommes en attente de la réponse avant de pouvoir statuer sur ce sujet.

### **9) Indemnités des élu.es**

M.le Maire propose de délibérer quant au montant des indemnités des élus conformément à la législation. La proposition a été adressée aux membres du conseil municipal. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe globale sans pour autant atteindre le montant maximum autorisé (environ 80 200 €). Le montant de l'enveloppe proposée est de 72 509 €. Cela représente une augmentation de 9 509 € par rapport au BP2026 afin de permettre à toutes et tous de percevoir une indemnité.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

Élu.es	mensuel	annuel	taux
Maire	2014,15	24169,86	0,4900
1er adjoint	698,79	8385,46	0,1700
2ème adjoint	698,79	8385,46	0,1700
3ème adjoint	698,79	8385,46	0,1700
4ème adjoint	698,79	8385,46	0,1700
5ème adjoint	698,79	8385,46	0,1700
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Conseiller municipal	41,11	493,26	0,0100
Resultat	6042,46	72509,57	

## **III - Comptes-rendus réunions et informations**

### **1) Environnement et aménagement**

M. Hervé PARTHENAY fait part des derniers travaux réalisés depuis 3 semaines : Tivoli pour la course, organisation des élections, retour positif des interventions des services, arbres plantés à l'école. Un

agent a passé 2 jours à broyer à Saint Maixent dans le cadre de la convention qui nous lie avec cette commune explique Hervé PARTHENAY. Les travaux au champ des Rois sont en cours.

Le nettoyage de la placette en bas du P'tit Toquet est fait. Du paillage a été posé sur plusieurs sites.

Au niveau du cimetière des travaux sont en cours pour libérer des espaces. Des bordures seront posées l'année prochaine. Le branchement des volets à l'école est réalisé.

Il est prévu la pose de pierres apparentes à Faye.

M. Hervé PARTHENAY indique également que les travaux aux ateliers sont terminés. Le rucher va également être bientôt prêt à être installé.

Mme Bruna CAMPA fait remarquer que certaines jardinières n'ont pas de fleurs. M. le Maire répond que des plantations seront faites prochainement. Il y a déjà des fleurissements dans certaines jardinières.

## **2) Enfance et jeunesse et divers**

**Le festival Traverse** aura lieu le 18/07 sur la commune indique Mme Nathalie LIEVENS.

**Marche Edmond Proust** : Attente des échanges avec les autres communes.

**Place des familles** : La caravane passera par Nanteuil le 20 mai, c'est un mercredi après-midi

Mme Nathalie LIEVENS indique qu'il y aura 137 élèves à la rentrée prochain selon les estimations.

21 CM2 partent au collège.

Le carnaval se déroulera vendredi.

## **3) Développement local et ressources**

M. Christophe NAUD demande que la publication des menus reste au mois et non par semaine.

M. Jordan Roy demande s'il est possible de diffuser les menus ou l'information relative aux menus sur Educartable.

## **IV - Questions diverses**

M. Gilles MEUNIER informe de la journée de dépistage de l'association France rein le 29 avril prochain à Nanteuil.

Mme Michèle PLACE explique qu'il y a beaucoup de déchets au niveau du stade. Des poubelles vont être ajoutées.

Mme Eloise KOLLER indique que des jeunes circulent en trottinette électrique sur l'espace skate parc. Cela empêche les enfants de profiter de ce lieu. Il est demandé à ce que ces trottinettes électriques soient interdites sur ce site. Les membres du conseil municipal y sont favorables

M. Jordan ROY demande si une petite partie de terrain proche du local de l'association Nanteuil VTT Passion pourrait être mis à disposition de cette association.

Date du prochain CM : jeudi 23 avril 2026

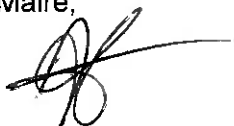
Date de la réunion avec les services : le mercredi 8 avril 8h15

Réunion élus-agents : mardi 14 avril à 18h00 à la mairie

Visite commune : Date à déterminer

Fin de la séance : 23h20

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

